



à qui appartient la charge-proprétaire ou Locataire

Par **MODCOUNTRY**, le **28/01/2019** à **13:09**

Je suis locataire d'une Maison individuelle , il y a au sous sol une immense citerne enterrée qui reçoit toutes les Eaux Pluviales .
Actuellement celle ci est pleine , et à chaque pluie elle inonde le sous sol .
il faut prévoir l'installation d'une Pompe de Relevage .

A qui incombe la Charge Financière ???

Le Propriétaire , ou , le Locataire ???

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **Lag0**, le **28/01/2019** à **13:21**

Bonjour,

De tels travaux sont à la charge du bailleur qui a obligation de faire cesser ce trouble de jouissance.

Par **morobar**, le **28/01/2019** à **19:37**

Bonjour,

La présence d'un récupérateur d'eau de pluie implique des travaux en vue de l'utilisation ultérieure, surtout si elle est aussi volumineuse qu'indiquée et pourtant installée au sous-sol. Il faudrait connaître l'avis du propriétaire, car une cuve pleine sans pompe ou trop plein va forcément provoquer des inondations.